

M. Benjamin: Je le pense. Il y a des idiots à Montréal; il y en a même à Regina, mais là tous siègent du côté de l'opposition.

Même si nous savons nous amuser, nous pouvons aussi faire certaines choses nous-mêmes. Nous l'avons prouvé bien des fois. L'Hydro Ontario a investi et projeté d'investir de 1 à 2 milliards de dollars. Il serait vain de pouvoir perpétuer ce mythe, car c'est une somme énorme et comme les grandes sociétés pétrolières nous guettent derrière nos frontières, nous devons bien les laisser venir nous manger la laine sur le dos.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Expliquez-vous.

M. Benjamin: Madame l'Orateur, je me réjouis de voir mes collègues s'amuser tant ce soir et je suis désolé qu'on ait mal interprété mes propos parce que je m'étais mal exprimé.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Si j'étais orateur ou si je lisais mes discours mot par mot, je ne me heurterais probablement pas à ce genre de difficultés. Je ne m'amuserais certainement pas autant non plus. Je voudrais terminer...

Une voix: Ce n'est pas trop tôt.

M. Benjamin: J'aimerais mieux ne pas entendre trop de remarques de ce genre car les députés m'ont accordé une prolongation. Cela veut dire que je peux continuer jusqu'à 10 h. ou 11 h.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: J'ai promis de ne pas abuser de ce privilège, mais je pourrais le faire si l'on m'y force. En fait, il me reste encore plusieurs pages dont je n'ai pas parlé.

Il y a un autre sujet que je voudrais aborder car le ministre des Finances (M. Turner) en a parlé précisément dans son discours à la suite de certaines remarques sur le contenu du budget que l'on a faites en Saskatchewan et ailleurs. Il s'agit de la Saskatchewan Power Corporation et de l'exploitation, de la production et de la vente au détail du gaz naturel par une entreprise de ce genre.

Les dispositions budgétaires sont presque incroyables. Notre société achète du gaz naturel extrait en Saskatchewan par un certain nombre de compagnies pétrolières et gazières, ou provenant de champs qui lui appartiennent moyennant à peu près 16c. les mille pieds cube. La SPC distribue alors ce gaz ainsi que du gaz que nous recevons de l'Alberta aux consommateurs à bon compte.

Le budget fédéral autorise le gouvernement fédéral à imposer ces sociétés comme si elles vendaient le gaz à la Saskatchewan Power Corporation aux prix courants du marché fixés par le gouvernement fédéral, facilement plus de 60c. les mille pieds cube. En d'autres termes, dans certains cas ces sociétés devront payer en impôts la quasi-totalité du montant que leur verse la Saskatchewan Power Corporation.

Ces dispositions touchent principalement les provinces qui ont pris des mesures pour garder les tarifs du gaz naturel à un niveau peu élevé. Le budget fédéral est conçu pour forcer les consommateurs de ces provinces, en particulier la Saskatchewan, à payer des tarifs semblables à ceux que payent les consommateurs des autres régions du Canada.

Droit fiscal

L'excuse qu'on donne pour cela est que le geste du gouvernement fédéral est nécessaire pour empêcher les provinces de contourner la nouvelle mesure fédérale concernant l'imposition des redevances provinciales. Il ne veut pas voir une société de compétence provinciale acheter du pétrole d'une compagnie à bon compte puis le vendre à un prix élevé et transformer en fait ce qui aurait été une redevance en profit.

Toutefois, cela ne concerne en rien la Saskatchewan Power Corporation. Celle-ci n'achète pas de pétrole à bon marché pour le revendre à prix élevé. Elle achète du gaz à bon marché pour le vendre aux citoyens de la Saskatchewan à bon marché. Cette société applique au gaz naturel le même principe qu'elle et les compagnies d'électricité appliquent à l'énergie électrique, le principe du service public.

Le budget va à l'encontre du principe qui consisterait à utiliser les richesses naturelles de la Saskatchewan pour les habitants de cette province. Le budget fait peser sur elle un fardeau plus lourd que sur les autres provinces. A aucune époque de l'histoire du Canada, on ne trouve de situation semblable, où le gouvernement fédéral essaye d'empêcher un gouvernement provincial d'exploiter ses ressources énergétiques et de les fournir aux habitants de la province au prix le plus bas possible, en fait, au prix coûtant.

Depuis plus de 50 ans, l'Hydro Ontario suit cette politique sans que le gouvernement fédéral n'intervienne et a fourni aux habitants de la province de l'électricité à bas prix. Pendant toutes ces années, le prix de l'électricité en Ontario était infime par comparaison au prix payé en Saskatchewan.

Lorsque le gouvernement fédéral empêche la Saskatchewan Power Corporation de fournir du gaz à bas prix aux habitants de la Saskatchewan, son attitude est particulièrement condamnable; comment l'expliquer, sinon en disant que le gouvernement fédéral s'oppose à ce que l'Ouest du Canada dispose de ses richesses naturelles. Je n'ai entendu aucun membre du parti libéral critiquer cette position. Je ne suis pas certain que les membres du parti libéral provincial l'aient fait non plus, ni même les membres du parti conservateur.

Nous n'avons pas l'intention de rester sans rien faire et de laisser dépouiller, sans justification aucune, la Saskatchewan Power Corporation qui, depuis presque 20 ans, est au service des habitants de la province. Mardi dernier, le ministre des Finances a fait quelques observations à ce sujet; elles sont consignées à la page 2695 du *hansard* que je cite:

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, j'ai réfléchi aux répercussions que le nouveau régime d'imposition des ressources proposé dans le budget pourraient avoir sur la Saskatchewan Power Corporation. Je crois comprendre que le gaz que la société achète tant en Alberta que dans sa propre province est fourni aux consommateurs de la Saskatchewan au prix coûtant auquel elle ajoute un certain montant pour ses propres dépenses d'administration et d'exploitation et pour le service de sa dette. Cela étant admis, puisque ni redevance ni aucune contribution provinciale n'intervient, la disposition concernant la juste valeur marchande que renferme le bill dont la Chambre est saisie ne devrait en rien affecter la Saskatchewan Power Corporation. Puisque l'expression «juste valeur marchande» semble avoir fait naître des doutes relativement à certains cas particuliers, je tiens à informer la Chambre de mon intention d'en préciser le sens au moyen d'un amendement.

● (2110)

La chose paraît prometteuse. Mais l'amendement devra faire plus que clarifier. Il fera mieux d'exempter la Société Hydro-électrique de la Saskatchewan des dispositions du présent budget. En fait, si le ministre des Finances et le premier ministre veulent sincèrement en arriver à une